



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question écrite n° 74678

## Texte de la question

M. Bruno Le Maire interroge M. le ministre de l'intérieur sur la surveillance des accès aux châteaux d'eau. En effet, depuis plus d'un mois, notre pays fait face à un risque élevé d'attentats. Cela nous oblige à faire preuve de vigilance notamment à l'égard de lieux qui se révéleraient stratégiques pour les terroristes. Les châteaux d'eau constituent un point stratégique en ce qu'ils ont pour rôle de stocker l'eau potable à destination des Français. Ainsi, il lui demande de bien vouloir exposer les dispositions prises en vue d'une protection renforcée des accès aux châteaux d'eau.

## Texte de la réponse

En matière d'approvisionnement en eau, l'identification des menaces et des vulnérabilités, les exigences de protection et les mesures graduées à mettre en oeuvre relèvent de la directive nationale de sécurité "eau", placée sous la responsabilité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Au-delà de la seule question des châteaux d'eau, c'est l'ensemble du réseau de distribution qui peut, potentiellement, être la cible d'un acte de malveillance. Conformément à l'instruction générale interministérielle relative à la sécurité des activités d'importance vitale, certains opérateurs de l'eau ont demandé, de manière ciblée, le classement de leurs installations en point d'importance vitale, entraînant de ce fait la mise en place de mesures de sécurité spécifiques. D'autres acteurs ont pris l'initiative de renforcer la sécurité de leurs sites, notamment en matière de détection d'intrusion, mais aussi d'analyse en temps réel de la qualité et de la potabilité de l'eau. Des contacts étroits sont noués sur le terrain avec le réseau des agences régionales de santé, et les forces de la police et de la gendarmerie nationales, qui ont intégré cette problématique dans leur mission permanente de sécurité et de protection des populations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Le Maire](#)

**Circonscription :** Eure (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74678

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 février 2015](#), page 1290

**Réponse publiée au JO le :** [17 janvier 2017](#), page 376